

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SATT GRAND CENTRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2018,

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de la SATT Grand Centre – SAS, conférant à l'UCA 2 sièges au conseil d'administration de la SATT ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De désigner Monsieur Mathias BERNARD et Monsieur Pierre HENRARD administrateurs de la SATT Grand Centre.

Membres en exercice : 37

Votes : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions: 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-11-09-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*